

Schéma des Etudes de Pharmacie

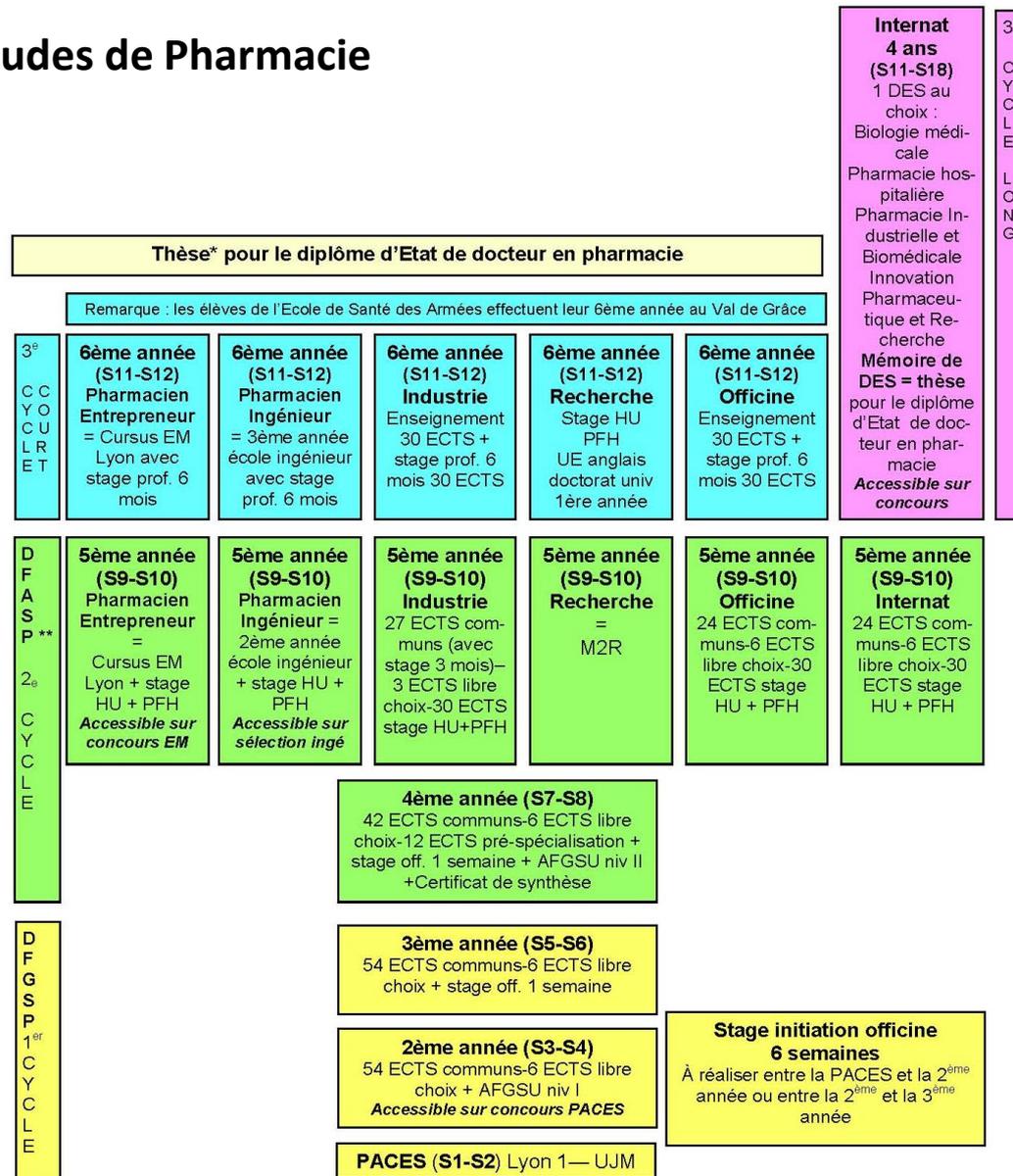


Schéma des études de pharmacie à Lyon 1 (ISPB– Faculté de Pharmacie)

*A soutenir pendant le 3ème cycle court ou au plus tard dans un délai de 2 ans après sa validation

**Le certificat de synthèse pharmaceutique doit être validé pour l'obtention du DFASP

Remarque : des passerelles sont mises en place entre les différentes filières de 5^{ème} et 6^{ème} année

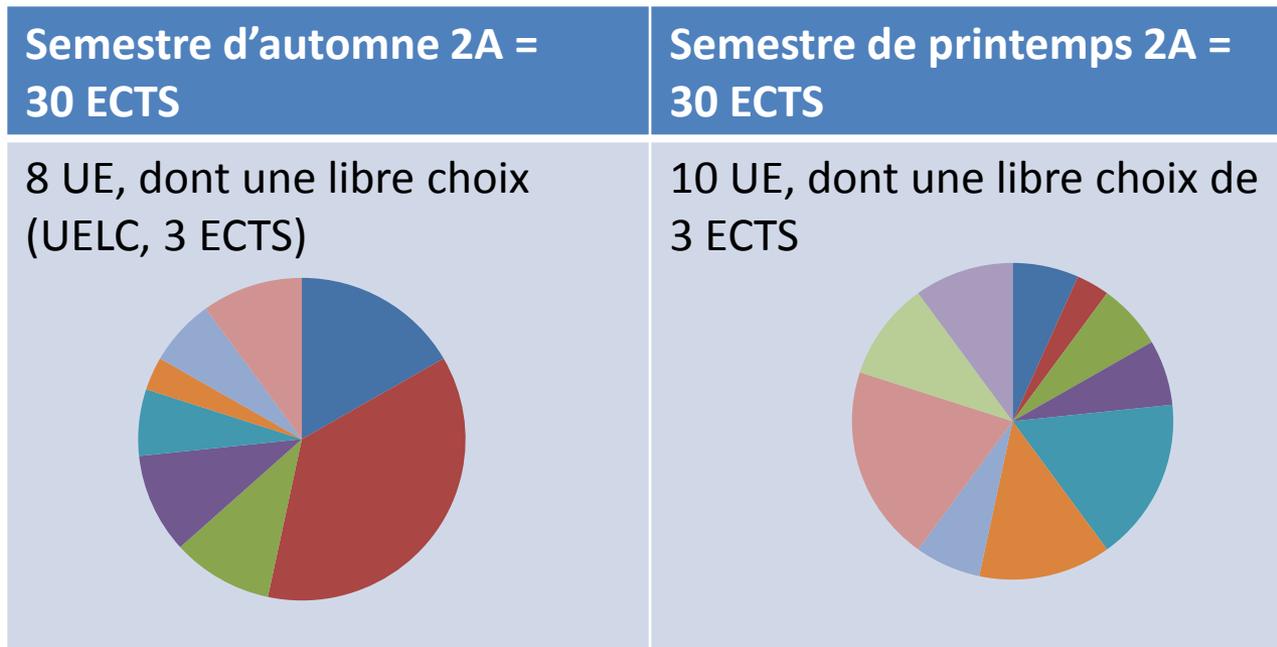
Cursus général

- Une année = 2 semestres composés d'un nombre variable d'UE avec souvent plusieurs disciplines coordonnées
- A chaque UE est affecté un nombre d'ECTS (European Credit Transfer System) qui varie selon le volume horaire de l'enseignement (CM / ED / TP)

Dans les textes officiels : une année doit être = à 60ECTS, et un semestre à 30 ECTS

- **2^{ème} et 3^{ème} année** : 90% UE communes (2x27 ECTS) et 10% UELC (2x3 ECTS)

Exemple 2^{ème} année :



Cursus général

- **4^{ème} année** : 70% UE communes (27 + 15 ECTS) , 10% UELC (2x3 ECTS), 20% UE d'orientation professionnelle (12 ECTS)
- **5^{ème} année** : filiarisation; commun : stage AHU 30 ECTS (sauf filière recherche, en 6^{ème} année)



+ Certificat de synthèse pharmaceutique : 4 sessions (4^e et 5^e année), nécessaire pour entrer en 6^{ème} année

- **6^{ème} année** : filiarisation, stage pro 30 ECTS, thèse pour le diplôme d'état en pharmacie

Validation UE, semestre, année

➤ Elaboration (avec la maquette : programmes UE, vol horaires, ECTS...):

Par la commission de pédagogie de l'ISPB, validé par le conseil de l'ISPB, puis par l'université chaque année universitaire; importance des élections étudiants

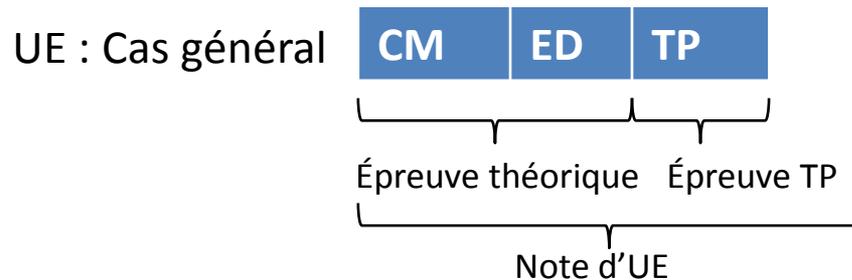
Document « Modalités de Contrôle des Connaissances » (MCC), affiché, + sur site

➤ Règles générales de validation (pour les détails, cf MCC)

Année validée si moyenne des notes des 2 semestres $\geq 10/20$ **et** si aucune note d'UE $< 7/20$ (UE ou UELC qui sont des UE comme les autres)

Note du semestre = moyenne des notes des UE (coefficient d'une UE = son nb d'ECTS)

Note UE : moyenne des notes des épreuves coefficientées si plusieurs



En cas de non-validation de l'année en session initiale (mai) :

session de rattrapage (mi-juillet) sauf pour l'épreuve de travaux pratiques

Les stages sont à valider séparément